

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [valéri lavoie](#)

<https://www.cadre21.org/membres/76cd6c33efd703b6714a6e7b>

Date d'obtention : 2021-03-22 15:52:59

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est une méthode par étape, facile à suivre. C'est rapide aussi donc les élèves impliqués, victime ou agresseur sont prient en charge rapidement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cela va clarifier et faciliter les rencontres avec les élèves. Je saurais aussi les questions à poser et marches à suivre par la suite.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

En sachant quoi faire je serai plus confiante et capable de bien encadrer les élèves. Je serai également en mesure de leur expliquer les étapes suivantes. Je vais bien suivre les étapes, prendre les informations les plus précises possible pour pouvoir faire des interventions gagnantes, protéger les victimes et intervenir correctement auprès des auteurs des actes malveillants.